

DIRECTIVES DE COMMUNICATION POUR LES PRODUITS NO-BRAND

Ces directives de communication servent au client comme guide pratique pour l'utilisation de la marque dans les domaines du marquage, de l'étiquetage, de la commercialisation, de la promotion et de la vente des produits no-brand acquis chez Swarovski. Ces directives sont juridiquement obligatoires selon la convention sur la communication des marques signée par le client. Le client s'est donc engagé et est tenu de respecter l'intégralité des directives présentes comme condition fondamentale pour la vente des produits no-brand au client par Swarovski.

INTERDICTION D'UTILISER L'IDENTITÉ DE MARQUE SWAROVSKI

- Toute référence directe ou indirecte à une société Swarovski quelconque est interdite.
- Les références à « Swarovski » ou l'utilisation de « Swarovski » ou d'une autre marque de la famille de marques Swarovski (ou de parties de celle-ci) sont interdites.
- Toute utilisation de « Swarovski » ou de la famille de marques Swarovski exige des licences et autorisations écrites respectives de Swarovski.

CLARTÉ DANS LA POLITIQUE DE MARQUE

- Le client commercialisera ou vendra les produits sans l'utilisation d'une marque ou sous sa propre marque.
- Les propres produits et services du client devront être identifiables clairement et indubitablement en tant que tels ; ils devront être commercialisés et vendus comme produits ou services du client sous le propre nom et la propre marque du client.

COMMERCIALISATION À PART DES PRODUITS DE MARQUE SWAROVSKI

- Dans la mesure où le client se fournit aussi en produits de marque Swarovski, il doit assurer que ces produits seront commercialisés, promus et vendus tout à fait à part, pour qu'il n'y ait pas de confusion possible et qu'il soit clair quels sont les produits Swarovski et quels produits ne le sont pas.

ACCOMPLISSEMENT DES EXIGENCES LÉGALES DE MARQUAGE ET D'ÉTIQUETAGE

- Lors de la revente des produits le client doit faire le nécessaire pour respecter les dispositions légales et réglementaires relatives au marquage et à la sécurité des produits en vigueur.

FORMULATIONS PRÉAPPROUVÉES

Dans la communication sur l'utilisation des produits no-brand la formulation préapprouvée suivante devra être utilisée :

- cristaux taillés à la machine